



COMBATTRE DANS LA PETITE DISTANCE

De quoi s'agit-il ? :

- Les déplacements sont fondamentaux et inévitables durant les assauts... Les 14 mètres qu'offre la piste permettent aux tireurs de développer leur propre jeu alors que la distance varie continuellement. Il n'est pas rare de voir les tireurs se retrouver, fortuitement ou intentionnellement, à **distance réduite** l'un de l'autre.
- Tant que l'arbitre n'annonce pas le « halte » permettant aux escrimeurs de se remettre à distance de sécurité, il convient d'être capable de poursuivre l'assaut, défensivement et offensivement dans la « **petite distance** ».

Définition :

- LA PETITE DISTANCE :
- Ou « mesure courte », est la distance à laquelle un tireur peut toucher son adversaire en allongeant le bras sans avoir à effectuer de déplacement de jambes.

Concrètement :

- Ce qu'apporte et requiert la « petite distance » :
 - Opportunité d'action soudaine.
 - Préparation d'attaque sans fer peu ou pas utilisée.
 - Contacts de fer fortuits.
 - Parades plus difficiles à effectuer à temps.
 - Possibilité de mise en place de l'ESQUIVE en tant que choix défensif (voir 5.1.3.)
 - Nécessite de la réactivité dans le choix et la mise en place de l'action adéquate.

Mise en application :

- Propositions d'exercices et de conditions d'assaut aménagées pouvant occasionner la « petite distance » :

- Travail de pied ferme :
- Sur des actions offensives et défensives simples afin d'accentuer la vitesse d'exécution.
 - Sur du travail au fer (1.1.6.), pouvant compenser des contacts de lame imprévus.

- Assauts thématiques aux conditions aménagées :
- Réduire la zone de piste pour accentuer le rapprochement des tireurs.
 - Empêcher l'un des tireurs de franchir une ligne...
 - Interdire la fente ou les attaques longues...
 - Imposer ou favoriser les prises de fer (nécessite de se rapprocher)
 - Imposer ou favoriser le contre-temps, la riposte immédiate...

Distance de touche ne requérant que l'allongement du bras :

